

Inspection du travail
des transports

Décision du 2 janvier 2001 modifiant la décision du 30 mai 1997 relative à la compétence territoriale des directions régionales et subdivisions de l'inspection du travail des transports

NOR : *EQU*N0110004S

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,
Vu l'arrêté du 21 février 1984 modifié portant organisation de l'inspection du travail des transports ;
Vu la décision du 30 mai 1997 modifiée relative à la compétence territoriale des directions et subdivisions de l'inspection du travail des transports ;

Sur la proposition de l'inspecteur général du travail et de la main-d'œuvre des transports,

Décide :

Article 1^{er}

L'article 3 de la décision susvisée du 30 mai 1997 est modifié et complété ainsi qu'il suit :

DÉNOMINATION	IMPLANTATION	COMPÉTENCE
Val-de-Marne	Rungis	Toutes activités en Val-de-Marne sauf les sièges des compagnies aériennes et la plate-forme aéroportuaire d'Orly
Orly-Aéroport	Orly	Les sièges des compagnies aériennes situés dans le Val-de-Marne et toutes activités situées dans le Val-de-Marne et toutes activités situées sur la plate-forme aéroportuaire d'Orly

Article 2

L'article 3 de la décision susvisée du 30 mai 1997 est modifié et complété ainsi qu'il suit :

DIRECTION régionale	DÉNOMINATION et localisation des subdivisions	COMPÉTENCE
Bordeaux	Bordeaux I	Gironde : - au sein de l'arrondissement de Bordeaux, toutes activités de la commune de Bordeaux et des cantons de Cenon, Carbon-Blanc, Le Bouscat et Floirac ; - les arrondissements de Blaye, Libourne.
	Bordeaux II	Gironde : toutes activités ne relevant pas de Bordeaux I

Article 3

La présente décision, qui prend effet au 1^{er} janvier 2001, sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Fait à La Défense, le 2 janvier 2001.

Pour le ministre et par délégation :
*L'inspecteur général du travail
et de la main-d'œuvre des
transports,*
S.-M. Saadia